

Esfin Participations

ESFIN GESTION

Présentation du dispositif

Esfin Participations accompagne en fonds propres les PME présentant un projet de développement ou de transmission totale ou partielle à un repreneur issu ou non de l'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Esfin Participations intervient dans des sociétés ayant plus de cinq ans d'activité et en croissance sur des projets servant les intérêts à long terme de l'entreprise.

— Critères d'éligibilité

Esfin participations investit sur des sociétés :

- réalisant un minimum de 3 000 000 € de CA, avec cependant comme cœur de cible celles de 5 à 50 000 000 € de chiffre d'affaires,
- développant une activité industrielle, commerciale ou de services, à l'exclusion de certaines activités notamment les sociétés immobilières ou financières,
- présentant une situation financière saine et une rentabilité avérée et récurrente,
- ayant la forme juridique de Société Anonyme (SA ou SAS) et non cotées sur un marché réglementé.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Esfin Participations intervient en Capital Développement, l'entreprise a atteint son seuil de rentabilité et dégage des profits. Les fonds propres apportés permettront :

- de financer le développement de l'entreprise par croissance interne (nouveaux produits, renforcement des forces de vente, création de filiales à l'étranger etc.),
- de financer la croissance externe (rachat d'un concurrent, rachat d'une entreprise apportant un complément de gamme etc.).

Esfin Participations intervient également en reprise / transmission :

- acquisition par une ou des personnes physiques d'une entreprise établie et financièrement rentable, issues ou non de cette entreprise (MBO (Management Buy-Out) : rachat d'une entreprise par son propre personnel / MBI (Management Buy In) : rachat d'une entreprise par une personne extérieur),
- recomposition de l'actionnariat (rachat de minoritaires par exemple),

- opérations patrimoniales OBO (Owner Buy Out) : rachat à soi-même.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Esfm Participations investit en capital, obligations convertibles et autres valeurs mobilières de placement donnant accès au capital sur des montants compris entre 300 000 et 1 500 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Esfm Participations est géré par Esfm Gestion, après un premier entretien avec le ou les porteurs du projet (basé sur un pré-dossier), Esfm Gestion s'engage à donner une réponse sur la décision d'instruire ou non le dossier dans un délai n'excédant pas une quinzaine de jours.

Pour chaque projet Esfm Gestion propose un cheminement en quatre étapes :

- Étape 1 : la prise de connaissance, sur la base du dossier comprenant :
 - une présentation du projet et de l'équipe dirigeante,
 - une présentation du marché auquel l'entreprise s'adresse et de son environnement concurrentiel,
 - les informations financières historiques sur les trois dernières années et le prévisionnel à 3 ans,
 - le montant total de la levée de fonds envisagée indiquant la répartition entre fonds propres et dettes et la participation des porteurs du projet.
- Étape 2 : l'étude du dossier, audit et montage du dossier financier : pendant cette phase, l'équipe d'Esfm Gestion étudie avec le demandeur le projet sous ses aspects économiques, juridiques et financiers afin d'en mesurer la cohérence et l'attractivité. Le dossier est ensuite présenté à un Comité d'investissement pour une validation collégiale de l'intervention d'Esfm Participations qui aboutira en cas d'accord à une Offre d'Investissement.
- Étape 3 : la mise en place : après l'accord sur l'Offre d'Investissement, Esfm Gestion met en place l'intervention. Pendant cette phase, les "due diligences" usuelles comptables et sociales sont confiées à des auditeurs externes, complétées si nécessaire par un focus sur des points spécifiques ou complexes du dossier (audit fiscal, environnemental ou industriel par exemple), et la documentation juridique spécifique à l'intervention de Esfm gestion est élaborée (Pacte d'Associés, Contrat Obligataires, préparation de l'AGE ...)
- Étape 4 : l'accompagnement pendant toute la durée du partenariat : bien qu'actionnaire minoritaire, Esfm Participations entend participer à la réflexion des dirigeants en matières stratégique et si nécessaire de structuration de l'entreprise, notamment sur la mise en place d'outils de pilotage et de reporting. Un Comité de suivi sera mis en place afin de faire un point régulier sur la marche des affaires et d'échanger sur des problématiques précises.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 5 ans.
- Données supplémentaires
 - > Situation - Réglementation

> Situation financière saine

Organisme

ESFIN GESTION

- Immeuble Lafayette
2 place des Vosges
92400 COURBEVOIE
Téléphone : 01 55 23 07 10
E-mail : esfin-gestion@esfingestion.fr
Web : www.esfingestion.fr